

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 13 mai 2024

N° CP-2024-4-6-3

N° applicatif 9450

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

Service consulté

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace assure le chef-de-filât de la coopération transfrontalière pour le versant français du Rhin supérieur. A ce titre, elle a adopté en décembre 2022 le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière, qui recense plus de 120 projets, et a mis en place en juin 2023 le Fonds de coopération transfrontalière.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de deux subventions de fonctionnement au titre du Fonds de Coopération Transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans :

- une subvention de 1 500 € à l'association Unir l'Europe pour la création du label associatif transfrontalier « Vie à vie » ;
- une subvention de 3 000 € à l'association Alemaniac pour l'organisation du festival Alemaniac le 2 novembre à Schoenau.

Le Fonds de coopération transfrontalière, créé par la délibération n°CD-2023-3-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, est composé d'un volet « projets d'envergure » et d'un volet « accompagnement des projets citoyens rhénans », permettant de financer des projets à caractère transfrontalier qui se déroulent dans le Rhin supérieur.

a) Label associatif transfrontalier « Vie à vie »

L'association Unir l'Europe de Strasbourg souhaite créer un label associatif transfrontalier dénommé « Vie à vie », afin de fédérer les associations des régions transfrontalières et de favoriser les actions entre elles.

Le lancement du label a eu lieu le 9 mai dernier, dans le cadre de la Fête de l'Europe organisée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Des portes ouvertes et des journées de découverte dans les associations sont programmées durant tout le mois de mai et jusqu'à la fin de l'année 2024.

La communication autour du label sera relayée via les sites internet des associations et le site de l'association Unir l'Europe : www.forumeurocitoyen, dans l'attente de la création d'un site internet dédié au label.

Le projet se place également dans la perspective des élections européennes 2024, pour :

- Sensibiliser et motiver les citoyens à participer à cette élection ;
- Proposer aux collectivités locales des mesures concrètes pour harmoniser et faciliter la vie dans tous les domaines du quotidien ;
- Faire connaître aux citoyens les associations existantes dans le bassin transfrontalier du Rhin supérieur et faire connaître le label auprès des associations du bassin transfrontalier, et à plus long terme, dans toutes les zones transfrontalières de l'Union européenne.

Le budget prévisionnel détaillé figure en annexe au présent rapport. Il s'élève à 6 600 €.

Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 1 500 €.

b) Festival Alemaniac

L'association Alemaniac de Sélestat organise le 2 novembre 2024 à Schoenau (67) son premier festival « Alemaniac ».

Ce festival de musique alémanique inter-rhénan englobera les parlers dialectaux des deux rives de l'espace du Rhin supérieur, avec des intervenants musiciens d'Alsace, du Pays de Bade et du canton de Bâle.

Il a pour objectifs :

- de faire percevoir les similitudes entre les différents parlers locaux de ces territoires ;
- de rapprocher les habitants du Rhin supérieur autour de l'appartenance à une même communauté linguistique, et faire la démonstration par l'exemple que l'alémanique est constitutive de l'identité rhénane et représente une passerelle naturelle entre les régions du Rhin supérieur.

Le festival se veut « tout public » avec une programmation traditionnelle mais aussi moderne (chansonnier, rock, rap) pour s'adresser également à un public de jeunes adultes que le porteur souhaite sensibiliser à l'intérêt d'une langue ancrée dans le territoire.

La Direction du Bilinguisme a émis un avis technique favorable au soutien de ce projet par la Collectivité européenne d'Alsace. La Direction de la Culture et du Patrimoine a également été consultée.

Le budget prévisionnel détaillé figure en annexe au présent rapport. Il s'élève à 10 500 €.

Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 3 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer deux subventions de fonctionnement au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans :

- Une subvention de 1 500 € à l'association Unir l'Europe pour la création d'un label associatif transfrontalier ;
- Une subvention de 3 000 € à l'association Alemaniack pour l'organisation du Festival Alemaniack le 2 novembre 2024.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation des projets sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

	<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>Projets citoyens rhénans</i>	<i>P252</i>	<i>O013</i>	<i>E01</i>	<i>T94</i>	<i>2209-65-65748-048</i>	<i>4 500 €</i>

Je vous prie de bien vouloir délibérer.